

Votre argent : AVS, AI, AC : le point

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **24 (1994)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

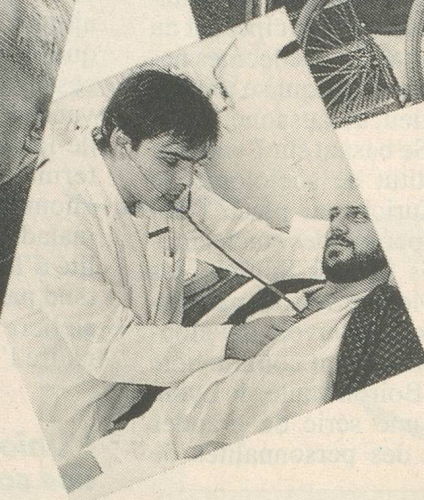
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVS, AI, AC: LE POINT

Au cours des dernières années, la situation financière de l'Etat s'est nettement détériorée. La nécessité de rééquilibrer les finances de la Confédération à moyen terme soulève également dans le public des questions quant à la forme de notre Etat social.



Union de
Banques Suisses

Dans une étude faite dans le cadre du programme national de recherche, il a été examiné quelle sera l'évolution de la charge financière de l'Etat social, dans une large mesure à des raisons démographiques. En effet, durant les prochaines décennies, le nombre des plus de 65 ans augmentera sensiblement. Ce n'est qu'après 2035 que ce quotient des personnes âgées se stabilisera à un niveau élevé.

Compte tenu du vieillissement de la population, ce sont les assurances sociales, versant leurs prestations principalement aux personnes d'un certain âge, qui verront leurs charges augmenter le plus fortement. Les coûts s'alourdiront le plus nettement dans l'assurance maladie et l'AVS jusqu'en 2040.

La brochure UBS «La sécurité sociale en Suisse» donne un résumé de cette étude, dont les auteurs sont Martin Wechsler et Marcel Savioz, et définit encore chaque assurance sociale, son financement, son but et ses bénéficiaires.

La brochure peut être commandée à l'UBS. Tél. 021/318 40 83.

Diane Correa-Hall

Assurances sociales en Suisse		
Prévoyance vieillesse		
AVS Prestations complémentaires	Assurance invalidité Prestations complémentaires	Prévoyance professionnelle
Assurance maladie et accidents		
Assurance maladie	Assurance accidents	Assurance de l'indemnité journalière de maladie
Autres assurances		
Assurance militaire Allocation pour perte de gain	Allocations familiales	Assurance chômage

Aujourd'hui déjà, un franc sur quatre obtenu par la production de biens et de service est affecté aux assurances

sociales. La majeure partie des charges sociales concerne la prévoyance vieillesse et la santé (AVS et AI, y compris les prestations complémentaires, prévoyance professionnelle, assurance maladie et assurances accidents). L'assurance chômage, les allocations familiales, l'allocation pour perte de gain/assurance militaire font également partie de la sécurité sociale.